

Inconvénients / risques d'une fusion

- diminution de la participation politique/de la fonction d'intégration des communes ayant fusionné (p. ex. si la constitution d'un parlement devient nécessaire),
- augmentation du montant des charges par habitant, suivant les circonstances,
- accroissement des exigences des citoyens et citoyennes,
- accroissement du perfectionnisme en raison d'une professionnalisation parfois superflue,
- éloignement par rapport à la population/perte de proximité avec le citoyen
- déstabilisation du personnel,
- coûts (p. ex. si de nouvelles constructions sont nécessaires).

Il est important de ne pas seulement garder à l'esprit le potentiel d'économies à court terme, mais d'être disposé à faire un inventaire des chances et des risques liés à la fusion: p. exemple garantir une école commune, accroître le professionnalisme des prestataires, exploiter les nouvelles possibilités en matière d'aménagement du territoire, augmenter l'influence par rapport à la région et au canton, etc.